



RAPPORT ANNUEL

DU

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES
ÉLECTIONS DE L'ONTARIO

POUR L'ANNÉE 2004

Élections Ontario

51, prom. Rolark
Toronto (Ontario)
M1R 3B1

Téléphone : 416-326-6300
Sans frais : 1-888-668-8683
Télécopieur : 416-326-6200

www.electionsontario.on.ca
info@electionsontario.on.ca

ISSN 1492-7888



Ce rapport est imprimé avec des encres végétales sur du papier sans chlore contenant 50 % de fibres recyclées dont 10 % post-consommation.

Office of the
Chief Election Officer
of Ontario



Bureau du directeur
général des élections
de l'Ontario

Le 24 novembre 2005

L'honorable Michael A. Brown
Président de l'Assemblée législative
Édifice de l'Assemblée législative, bureau 180
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1A2

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel sur les activités menées par mon Bureau au cours de l'année 2004 aux termes de la *Loi sur le financement des élections* et de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*, conformément au paragraphe 2(4) de la *Loi sur le financement des élections*.

J'y traite des activités annuelles reliées à l'inscription des partis politiques et au dépôt des rapports produits par les partis politiques et les associations de circonscription inscrits, des premiers rapports produits pour la campagne de désignation du chef du Parti progressiste-conservateur tenue en 2004 ainsi que des rapports relatifs à l'élection partielle dans la circonscription électorale de Hamilton-Est le 13 mai 2004. Il n'y a eu aucune activité en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables* en 2004.

En l'absence de toute contrainte à cet égard, j'ai tenu bon de profiter du dépôt du présent rapport pour vous présenter, à vous et aux députés de l'Assemblée, un compte rendu de mes activités en vertu de la *Loi électorale* depuis les dernières élections générales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général des élections,

John L. Hollins

TABLE DES MATIÈRES

Activités en vertu de la <i>Loi électorale</i>	4
Rapport annuel 2004 aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	10
Annexe	
A Rapport du vérificateur et l'État des dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 2004	17
B Partis politique inscrits en date du 31 décembre 2004 et demandes d'inscription pour le nom d'un nouveau parti politique pour 2004	26
C Revue historique des activités électorales depuis la promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i> en 1975	28
D Associations de circonscription inscrites par parti en date du 31 décembre 2004	30
E Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2003	32
F Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2003	33
G Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2004	34
H Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2004.	35
I Sommaire des recettes dépenses et subventions déposées par les partis politiques inscrits en regard de la campagne électorale de l'élection partielle de Hamilton-Est le 13 mai 2004	36
J Sommaire des données provenant des états financiers déposés par les candidats et les associations de circonscription inscrits en regard de l'élection partielle de Hamilton-Est le 13 mai 2004.	37
K Sommaire des données provenant des états financiers déposés par les candidats inscrits à la direction d'un parti pour la période de la campagne à la désignation du chef	38

ACTIVITÉS EN VERTU DE LA *LOI ÉLECTORALE*

Dans mon rapport déposé après les élections générales de 2003, j'avais suggéré que l'imputabilité de mon Bureau et la transparence du processus électoral pourraient bénéficier de la création d'une structure formelle de production de rapports.

« La confiance du public dans les institutions démocratiques n'a pas de prix. Le DGE joue un rôle unique dans la protection des droits fondamentaux des citoyens. Pour maintenir la confiance du public, il est essentiel qu'une structure de responsabilité précise et transparente assure les citoyens et les groupes d'intérêt politique que les actes posés par le DGE appuient clairement les principes d'équité, de secret, de transparence et d'accessibilité. »

Si le fait de présenter à l'Assemblée législative un rapport sur l'administration de la Loi électorale au moment qui lui convient peut être à l'avantage du DGE, le public, lui, est mal servi de cette façon.

Les déclarations annuelles obligatoires et le fait d'octroyer au Comité consultatif des partis politiques inscrits une certaine visibilité comme conseiller politique du DGE assureront l'équilibre nécessaire entre la capacité d'agir du directeur général et son mandat de protection de l'intérêt public. »

ACCÈS, INTÉGRITÉ ET PARTICIPATION : Vers des processus électoraux souples pour l'Ontario, page 48

Rapport déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario le 2 septembre 2004

À l'heure actuelle, il n'existe aucun cadre législatif qui me permet de faire rapport sur mes activités en vertu de la *Loi électorale*. Pour cette raison, j'ai décidé de profiter de la publication et du dépôt du rapport annuel exigé par la *Loi sur le financement des élections* pour présenter un compte rendu au président et aux députés de l'Assemblée.

ÉLECTIONS PARTIELLES

Au cours de la période suivant les 38^e élections générales provinciales du 2 octobre 2003, mon Bureau a organisé deux élections partielles, soit dans la circonscription électorale de Hamilton-Est le 13 mai 2004, à la suite du décès de M. Dominic Agostino, et dans la circonscription de Dufferin-Peel-Wellington-Grey le 17 mars 2005, à la suite de la démission de M. Ernie Eves. Les rapports financiers relatifs à l'élection partielle dans Hamilton-Est sont présentés aux Annexes I et J du présent rapport.

Le tableau suivant résume les activités pour chacune des élections partielles.

Circonscription électorale : Élection partielle dans Hamilton-Est – 13 mai 2004

Nombre de candidats	Liste des électeurs			Bureaux de vote		
	Électeurs inscrits	Révisions	Total	Ruraux	Urbains	Anticipation
5	65 415	842	66 257	0	192	4

Bulletins dans les urnes				Taux de participation	
Valides	Rejetés	Sans marque	Bulletins refusés	Total	% de la liste
23 890	125	27	9	24 051	36,06

Résultats de l'élection partielle dans Hamilton-Est

Suffrages valides exprimés		Intérêt politique*	Candidat
Total	%		
15 185	63,6	NPD	Andrea Horwath
6 362	26,6	PLO	Ralph Agostino
1 772	7,4	PPCO	Tara Crugnale
449	1,9	PVO	Raymond Dartsch
122	0,5	Indépendant	John C. Turmel

* Voir l'annexe B pour obtenir la liste des noms et abréviations officiels des partis.

Circonscription électorale : Élection partielle dans Dufferin-Peel-Wellington-Grey - 17 mars 2005

Nombre de candidats	Liste des électeurs			Bureaux de vote		
	Électeurs inscrits	Révisions	Total	Ruraux	Urbains	Anticipation
8	86 687	3 310	89 997	196	117	11

Bulletins dans les urnes				Taux de participation	
Valides	Rejetés	Sans marque	Bulletins refusés	Total	% de la liste
27 787	90	38	14	27 929	30,88

Résultats de l'élection partielle dans Dufferin-Peel-Wellington-Grey

Suffrages valides exprimés		Intérêt politique*	Candidat
Total	%		
15 633	56,3	PPCO	John Tory
4 621	16,7	PLO	Bob Duncanson
3 891	14,0	NPD	Lynda McDougall
2 767	10,0	PVO	Frank de Jong
488	1,7	FCP	Paul Micelli
164	0,6	Indépendant	Bill Cook
135	0,5	Parti libertarien de l'Ontario	Philip Bender
88	0,3	Indépendant	John C. Turmel

* Voir l'annexe B pour obtenir la liste des noms et abréviations officiels des partis.

INNOVATIONS ET MISES À L'ESSAI À L'OCCASION DES ÉLECTIONS PARTIELLES

Comme dans le cas des élections partielles qui avaient précédé les élections générales de 2003, Élections Ontario a profité de l'occasion pour améliorer les processus et procédures utilisés sur le terrain, pour évaluer de nouvelles approches en matière de responsabilités fondamentales, telles celles liées à l'actualisation du registre des électeurs, et pour améliorer la qualité des données sur les électeurs.

En vertu d'un accord tripartite conclu avec Élections Canada et la Société d'évaluation foncière des

municipalités (SÉFM), l'agence responsable des listes municipales d'électeurs, Élections Ontario a été en mesure de partager des données sur les électeurs et d'utiliser les renseignements fournis par ses partenaires pour améliorer la qualité des données conservées dans le Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPÉO).

Au début de 2004, les adresses partagées en vertu de l'accord tripartite ont été comparées aux données du RPÉO pour la circonscription électorale de Dufferin-Peel-Wellington-Grey. Ce projet a permis de constater qu'il était possible de faire correspondre directement environ 90 % des adresses de cette circonscription dans les deux bases de données, après correction des erreurs dans l'orthographe des noms de rue et les numéros civiques.

En plus des améliorations immédiates en matière de qualité, le succès du projet de vérification de la correspondance nous a aidés à valider les décisions d'Élections Ontario quant au développement du Registre des adresses de l'Ontario, qui utilisera les données corrigées avec l'aide de la SÉFM.

L'élection partielle dans Dufferin-Peel-Wellington-Grey nous a donné l'occasion d'évaluer différentes approches à la révision des données sur les électeurs. Entre autres, un processus de révision par téléphone de la liste des électeurs a été mis en œuvre au centre d'appels d'Élections Ontario. Cette approche a ensuite été comparée à une méthode de porte en porte traditionnelle faisant appel à des agents réviseurs.

La révision par téléphone a permis d'obtenir un taux de participation de 32 %, en comparaison de 45 % pour la méthode de porte en porte traditionnelle. Ces résultats ont été évalués en tenant compte de leurs coûts relatifs (les activités d'un centre d'appels étant moins coûteuses par réponse) et d'autres facteurs (tels que l'effet des conditions atmosphériques sur les activités sur le terrain). On analyse actuellement ces résultats en vue de déterminer la contribution potentielle de chaque approche à une maintenance améliorée et moins coûteuse du registre à l'avenir.

Grâce à l'amélioration des processus, le taux de participation aux activités de révision dans la circonscription électorale de Dufferin-Peel-Wellington-Grey a été de 3,68 % du nombre total d'électeurs, en comparaison du taux de 1,27 % obtenu 10 mois plus tôt dans Hamilton-Est.

Toujours à l'occasion de l'élection partielle dans Dufferin-Peel-Wellington-Grey, Élections Ontario a pu explorer des technologies d'enregistrement automatisé des électeurs qui votent par anticipation. Les essais ont été menés parallèlement au processus traditionnel qui consiste à rayer manuellement les noms des électeurs sur les listes, et qui permet de fournir aux candidats des listes révisées d'électeurs. Les résultats initiaux ont été très positifs : il a été possible de réduire le temps nécessaire pour noter les renseignements sur chaque électeur, d'accroître l'exactitude des renseignements et de fournir des renseignements plus rapidement aux candidats, tout en maintenant une isolation totale des activités de scrutin. Ce processus a également permis de faciliter l'accès aux bureaux de vote par anticipation.

Le nombre de bureaux régionaux de vote par anticipation dans la circonscription électorale de Dufferin-Peel-Wellington-Grey est passé de quatre à neuf, et le pourcentage d'électeurs ayant voté par anticipation a presque doublé, passant de 7,47 % (2 452 électeurs) à l'occasion de l'élection partielle de 2002 à 14,17 % (3 937 électeurs) en 2005.

De plus, un bureau auxiliaire du directeur du scrutin a été installé dans la circonscription de

Dufferin-Peel-Wellington-Grey. Ce bureau a permis de faciliter l'accès aux bureaux de vote pour 309 électeurs ayant voté par anticipation.

En plus des innovations techniques, ces élections partielles nous ont donné l'occasion d'améliorer l'administration du processus électoral. Les scrutateurs et les secrétaires de bureau de vote dans la circonscription électorale de Dufferin-Peel-Wellington-Grey ont utilisé de nouvelles fiches de référence qui résument et simplifient certaines procédures courantes.

Pour ces deux élections partielles, nous avons créé et diffusé un nouveau guide en braille reflétant le contenu de l'Avis aux électeurs officiel et contenant les renseignements imprimés sur le bulletin de vote, afin de permettre aux électeurs aveugles et malvoyants d'utiliser le bulletin de vote traditionnel à encoches.

AVANCÉES SUR LE PLAN TECHNOLOGIQUE

Même si les élections de 2003 faisaient déjà appel à une gamme considérable de produits et processus technologiques, le développement à long terme du RPÉO demeure toujours une priorité et l'une des responsabilités fondamentales de mon Bureau.

La réussite d'un scrutin dépend avant tout de la qualité et de l'exactitude des renseignements sur les électeurs. Il ne s'agit pas seulement de déterminer correctement le nom d'un électeur, mais aussi de disposer d'un inventaire extrêmement précis et exhaustif d'adresses et d'informations géographiques, de manière à s'assurer que chaque électeur puisse être repéré et orienté vers le bureau de vote approprié le plus près, en fonction de son adresse. Il s'agit également de mettre des cartes exactes à la disposition des partis, des candidats, du personnel électoral et du grand public.

Depuis le début de 2004, Élections Ontario a entrepris le développement et l'élaboration du Registre des adresses de l'Ontario. Le Registre sera un outil très utile pour la gestion et l'administration du processus électoral, et nous permettra de partager des données exactes avec les organismes électoraux provinciaux, fédéraux et municipaux en Ontario, ce qui se traduira par une plus grande efficacité et des coûts moins élevés pour les électeurs.

Au cours de l'été de 2005, Élections Ontario a tiré parti d'un programme de stages à l'intention des étudiants de l'Université de Waterloo. Le programme a supervisé l'examen et la validation des adresses dans les bases d'Élections Ontario, en préparation de la création du Registre dans les mois à venir, et a permis aux étudiants d'obtenir une expérience de travail et des compétences techniques utiles.

L'environnement technique global d'Élections Ontario a fait l'objet d'une surveillance étroite immédiatement après les élections générales de 2003. Les leçons apprises à cette occasion nous ont montré qu'il existait un potentiel non négligeable d'amélioration de la précision et de l'efficacité des données et processus électoraux, plus spécifiquement en reliant les systèmes existants, en faisant appel à une source unique faisant autorité pour tous les renseignements critiques et en développant de meilleurs outils de surveillance et de mesure.

Avec dans un premier temps un examen ministériel du plan stratégique pour 2002-2006, chaque division d'Élections Ontario a entrepris une analyse exhaustive de son degré de préparation

électorale, de ses plans de conduite des scrutins et de ses obligations quotidiennes en matière d'exécution des activités.

Parmi les premiers résultats de ces examens, on notera la confirmation de la validité du plan stratégique et l'élaboration d'un plan opérationnel comportant des jalons et produits livrables détaillés en vue des prochaines élections générales.

À partir de ce processus, nous avons élaboré une stratégie technologique qui permettra à Élections Ontario d'assurer le soutien de tous les scrutins au cours des deux prochains cycles électoraux, et qui nous permettra de soutenir les changements de nature technique qui pourront découler de futures initiatives liées aux réformes électorales et au renouveau démocratique.

Grâce à l'étroite collaboration entre les membres du groupe tripartite fédéral-municipal-provincial, nous avons été en mesure d'entreprendre l'élaboration de règles administratives qui feront du partage des données électorales un processus routinier et prévisible.

Dans le même contexte, les directeurs généraux des élections de toutes les administrations canadiennes ont signé un accord visant à susciter de nouvelles occasions qui leur permettront de partager des pratiques exemplaires et des approches technologiques en vue d'ajouter une valeur additionnelle à nos processus opérationnels.

AVANCÉES SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

Les résultats préliminaires du processus d'examen fonctionnel se sont traduits par le développement et la mise en œuvre d'une structure détaillée de gestion des comités de planification et de direction. Pendant la période particulièrement stressante précédant les élections générales de 2003, plusieurs fonctions administratives essentielles ont été quelque peu négligées alors que nous nous efforcions d'être prêts au déclenchement des élections. Nous reconnaissons les risques posés par cette situation pour Élections Ontario, et nous accordons une priorité élevée à la recherche des problèmes et à leur correction.

Après l'élection, tout au long de 2004 et jusqu'en 2005, nous avons été en mesure de concentrer nos efforts sur ces domaines, et principalement sur l'élaboration des politiques et procédures administratives clés qui existaient sous forme d'ébauches depuis le début de 2003. Ainsi, plusieurs nouvelles politiques ont été mises en œuvre, entre autres des politiques et procédures relatives aux achats, aux voyages et à l'accueil.

Élections Ontario a également entrepris la mise en œuvre d'un système exhaustif de gestion de ses documents sur papier et de ses documents électroniques. Un autre projet de stages d'été pour étudiants a débuté en 2005, en vue d'examiner et de classer les documents sur papier de l'organisme. À la suite de cette activité, les documents importants ont été identifiés pour transfert ultérieur dans les collections des Archives publiques de l'Ontario.

Vers le milieu de 2004, la haute direction d'Élections Ontario a conclu que la mise en place d'un programme formel de gestion de la qualité ajouterait une valeur notable pour l'organisme et contribuerait à l'intégrité du processus électoral. Après l'évaluation de plusieurs approches concurrentes, Élections Ontario a décidé d'obtenir une certification ISO après les prochaines

élections générales. Parmi les avantages offerts par cette approche à court terme, on notera l'examen minutieux auxquelles seront soumises les pratiques du Bureau en matière de tenue des dossiers, de politiques et de procédures, examen qui devrait assurer l'intégrité du cadre administratif et l'amélioration des processus électoraux.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le total des dépenses d'Élections Ontario pendant l'exercice 2004-2005 se répartit ainsi :

Catégories de dépenses	\$
Salaires et traitements	3 689 451
Avantages sociaux des employés	672 257
Transports et communications	653 397
Services	6 358 414
Équipement et fournitures	834 265
Autres transactions : Subventions visant à rembourser les dépenses liées aux campagnes électorales, en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	4 197 293
Moins : Recouvrements	(72 122)
Total – Dépenses d'opération (comme il est indiqué dans les Comptes publics, 2004-2005)	16 332 955

Parmi les initiatives d'envergure que nous espérons être en mesure de réaliser au cours des 12 prochains mois, on notera le développement d'un cadre uniformisé et clair permettant une présentation raisonnablement détaillée des coûts associés aux activités électorales. Nous évaluons actuellement les approches retenues par les autres directeurs généraux des élections au pays afin de déterminer le format le plus approprié pour les députés de l'Assemblée, pour les électeurs ontariens et pour Élections Ontario.

Lorsque le format aura été déterminé, et avant les prochaines élections générales, nous avons l'intention de publier un estimé des coûts de l'événement dans un format qui reflétera clairement nos activités administratives et notre modèle de prestation.

Je continuerai à présenter aux députés de l'Assemblée des rapports sur les activités de mon Bureau en vertu de la *Loi électorale* lorsque les occasions appropriées se présenteront.

RAPPORT ANNUEL 2004 AUX TERMES DE LA *LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS*

Les principales responsabilités qui incombent au directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections* se répartissent en cinq grands domaines :

- L'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats à la direction d'un parti inscrit et des candidats aux élections générales et partielles de l'Ontario;
- La supervision des plafonds imposés aux dépenses liées à la campagne électorale et aux contributions politiques;
- Le remboursement des dépenses liées à la campagne électorale au moyen de subventions;
- La délivrance des formulaires de récépissés aux fins de l'impôt à l'égard des contributions faites aux partis, aux associations de circonscription et aux candidats;
- La publication des renseignements et des documents déposés en vertu de la Loi.

La présente section du Rapport décrit les activités d'inscription au cours de 2004 en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ainsi que les rapports financiers déposés par les partis politiques inscrits et les associations de circonscription pour les années civiles 2003 et 2004 (la date limite de dépôt des rapports étant le 31 mai de l'année suivante). Le calendrier de dépôt de notre Rapport nous permet ainsi de présenter les rapports financiers pour deux années civiles consécutives.

De plus, le Rapport présente les rapports financiers déposés par les partis politiques inscrits, par les associations de circonscription et par les candidats pour l'élection partielle du 13 mai 2004 dans la circonscription électorale de Hamilton-Est (la date limite de dépôt des rapports était le 15 novembre 2004). Enfin, le Rapport présente les rapports financiers déposés pour la course à la direction du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, le 18 septembre 2004 (la date limite de dépôt des rapports était le 18 mars 2005).

Élections Ontario examine tous les rapports financiers déposés afin de s'assurer qu'ils respectent les dispositions de la *Loi sur le financement des élections*. Toutes les erreurs, omissions sont portées à l'attention du directeur des finances, et toute modification subséquente est apportée dans le cadre d'un rapport modifié.

Les données financières contenues dans le présent Rapport et ses annexes correspondent aux renseignements déposés auprès du directeur général des élections et révisés jusqu'au moment de la publication. Étant donné que nous n'avons pas terminé l'examen de tous les rapports, il est possible que certains renseignements contenus dans le présent Rapport soient révisés après sa publication. Les références sous la rubrique Financement des élections, sur le site Web d'Élections Ontario, seront mises à jour pour tenir compte des dernières données disponibles.

QUESTIONS DE GESTION

Au cours de 2004, la division du financement des élections a continué à gérer la charge de travail découlant de la nécessité d'examiner plus de 900 rapports de campagne électorale à la suite des élections générales de 2003. Le contenu de ces rapports a été présenté dans le Rapport annuel pour 2003 publié en avril 2005. Afin de faciliter la gestion de cette surcharge de travail saisonnière, Élections Ontario embauche du personnel temporaire pour s'assurer que les rapports sont traités et examinés en temps opportun.

Élections Ontario continue à consacrer des efforts non négligeables à l'atteinte de l'équilibre approprié pour l'administration de la *Loi sur le financement des élections*. Dans notre Rapport annuel pour 2003, nous nous étions engagés à faire un emploi plus rigoureux des possibilités d'application et des pénalités prévues dans la Loi, tout en poursuivant nos efforts pour aider nos intervenants, dont la plupart sont des bénévoles, à s'acquitter de leurs obligations en matière de conformité.

Dans le contexte des rapports déposés pour 2004, il convient de souligner qu'Élections Ontario a mis en œuvre au cours de la première moitié de 2005 une nouvelle initiative visant à publier « tels que déposés » les rapports de 2004 déposés auprès du Bureau. Par le passé, les sommaires des états financiers, ainsi que la liste des donateurs qui ont donné plus de 100 \$, étaient publiés sur le site Web d'Élections Ontario uniquement après avoir été examinés et approuvés. Dans le but de promouvoir une plus grande transparence, nous avons publié pour la première fois les rapports financiers sur le site Web « tels que déposés », peu de temps après leur dépôt.

Élections Ontario s'est engagée à moderniser ses processus de gestion des finances électorales et des exigences en matière de dépôt des rapports. Notre objectif ultime consiste à mettre en œuvre un système de transmission électronique des rapports dans un format prescrit. Parmi les avantages offerts par un tel système, on notera la présentation en temps plus opportun de données financières plus précises.

Activités de sensibilisation

Bien que la division du financement des élections ait pour principal objectif l'examen des rapports de campagne électorale et des rapports financiers, des représentants d'Élections Ontario ont assisté aux États-Unis à la Conférence 2004 du Council on Governmental Ethics Law (COGEL).

La division du financement des élections continue à collaborer avec les partis politiques en vue de s'assurer que les directeurs des finances disposent du soutien approprié pour se conformer aux exigences de la *Loi sur le financement des élections*. À cet égard, des membres du personnel d'Élections Ontario ont participé à deux séances de formation (75 participants) sur les processus et exigences en matière de dépôt des rapports, organisées respectivement par le Parti libéral de l'Ontario et par le Parti vert de l'Ontario. En plus de ces séances formelles, le personnel d'Élections Ontario communique régulièrement avec les représentants des partis politiques, des associations de circonscription et des candidats, afin de répondre à leurs questions en matière de financement des élections.

Les réunions régulières du Comité consultatif des partis politiques inscrits offrent d'excellentes occasions de discuter des questions liées au financement des élections. Au cours de l'année 2004, les questions abordées comprenaient les nouvelles limites des circonscriptions électorales, les effets potentiels des projets de loi ainsi que d'autres questions relatives à la conformité.

Facteur d'indexation

La *Loi sur le financement des élections* stipule que le directeur général des élections doit calculer et publier tous les cinq ans un facteur d'indexation dérivé de l'indice des prix à la consommation. Ce facteur est utilisé pour calculer les plafonds de contribution et les montants des subventions visant à rembourser les honoraires de vérification, ainsi que les limites des dépenses de campagne. Le facteur d'indexation 1,12 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et demeurera en vigueur pendant les années civiles 2004 à 2008. Le calcul de ce facteur est fondé sur la période de 60 mois ayant pris fin le 31 octobre 2003.

Lois

Le rapport annuel déposé en vertu de la *Loi sur le financement des élections* pour l'année 2003 comportait des recommandations spécifiques en matière de modifications législatives et avait cerné d'autres aspects à examiner. Les questions soulevées dans ce rapport sont toujours pertinentes.

Le projet de loi 114 a reçu la sanction royale le 24 juin 2004. Ce projet de loi modifie l'article 44.1 de la *Loi sur le financement des élections* ainsi que les processus de dissolution des « anciennes » associations de circonscription et d'inscription des « nouvelles » associations après la modification des limites d'une circonscription. À la suite de la nouvelle loi, toutes les associations de circonscription seront automatiquement dissoutes le 31 décembre 2006 ou au moment de la dissolution de l'Assemblée législative, selon la première de ces dates.

En vertu de la *Loi de 1996 sur la représentation électorale*, les limites des circonscriptions électorales de l'Ontario sont en cours de modification en fonction de la plus récente ordonnance de représentation fédérale. Cette ordonnance de représentation a été proclamée aux termes de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* le 23 août 2003, et les nouvelles limites de circonscriptions ont été utilisées à l'occasion des élections fédérales de 2004. Aux termes de la *Loi de 1996 sur la représentation électorale*, l'Ontario adopterait ces mêmes limites.

Au moment de la publication du présent Rapport, le projet de loi 214 a été modifié par le Comité permanent de l'Assemblée législative, qui a fait rapport à l'Assemblée le 13 octobre 2005. Ce projet de loi remplace le projet de loi 176 et englobe la *Loi de 2005 sur la représentation électorale*. Il propose, dès les prochaines élections provinciales, la division de l'Ontario en 107 circonscriptions électorales en remplacement des 106 circonscriptions électorales fédérales actuelles. Les nouvelles limites provinciales comprendront 11 circonscriptions électorales du Nord identiques (à l'exception d'un rajustement mineur apporté à une limite spécifique) à celles qui existaient le 2 octobre 2003, et 96 circonscriptions électorales du Sud identiques aux circonscriptions fédérales qui existaient le 1^{er} septembre 2004. Si le projet de loi est adopté, les nouvelles limites entreront en vigueur au moment des premières élections générales provinciales suivant l'obtention de la sanction royale.

ACTIVITÉS D'INSCRIPTION

Réservations de noms de partis

On présente à l'Annexe B un résumé de toutes les demandes de réservation de noms de partis politiques soumises au directeur général des élections en 2004. Au total, quatre demandes ont été

présentées en 2004; le directeur général des élections en a approuvé trois et a rejeté la quatrième demande parce que le nom en question avait déjà été réservé.

Après la réservation d'un nom, le parti dispose d'une période de un an pour satisfaire aux exigences énoncées dans la Loi et se faire inscrire à titre de parti politique. À cette fin, le parti doit nommer des candidats dans au moins 50 % des circonscriptions électorales après l'émission du décret de convocation des électeurs en vue d'élections générales, ou encore fournir au directeur général des élections les noms, adresses et signatures de 10 000 électeurs admissibles qui appuient l'inscription de ce parti politique.

Inscriptions de partis politiques

Aucun nouveau parti politique n'a été inscrit et aucun parti politique provincial n'a été radié en vertu de la *Loi sur le financement des élections* au cours de 2004.

Inscriptions d'associations de circonscription

On présente à l'Annexe D la liste des associations de circonscription au début et à la fin de 2004, classées par parti politique inscrit.

En résumé, huit nouvelles associations ont été inscrites et sept associations existantes ont été radiées en 2004. Trois des associations radiées l'ont été parce qu'elles n'ont pas déposé leurs états financiers vérifiés; deux l'ont été à la demande du parti; les deux autres associations ont été radiées à leur propre demande.

RAPPORTS FINANCIERS

Rapports annuels

On présente aux Annexes E et F les résumés des rapports financiers déposés par tous les partis politiques inscrits et leurs associations de circonscription respectives pour 2003, et aux Annexes G et H les résumés des rapports déposés pour 2004. On peut également consulter une présentation détaillée de tous les rapports financiers déposés par les associations de circonscription individuelles à la section Financement des élections sur le site Web d'Élections Ontario, www.electionsontario.on.ca.

Au total, les partis politiques et leurs associations ont obtenu des contributions nettes de 17,8 M\$ en 2003 et de 12,5 M\$ en 2004. En 2003, 10,9 M\$ (61 %) ont été réunis par les partis, et 6,9 M\$ (39 %) par les associations de circonscription. En 2004, environ 9,1 M\$ (73 %) ont été réunis par les partis, et 3,4 M\$ (27 %) par les associations de circonscription.

Collectivement, les partis politiques (incluant leurs associations) ont obtenu en 2003 55 % de toutes leurs contributions auprès de particuliers, 41 % auprès de sociétés et 4 % auprès de syndicats. En 2004, 59 % des contributions provenaient de particuliers, 37 % de sociétés et 4 % de syndicats. Le tableau suivant résume les sources des contributions politiques pour chacun des partis politiques inscrits, incluant leurs associations respectives, telles qu'elles sont indiquées dans les rapports financiers annuels pour 2003 et 2004.

Tableau 1							
Parti*		Partis politiques inscrits et associations de circonscription					
		Source des contributions pour 2003			Source des contributions pour 2004		
		Particuliers	Sociétés	Syndicats	Particuliers	Sociétés	Syndicats
PCCO	Total	12 078	-	-	16 446	-	-
	Moyenne	242	-	-	365	-	-
Ont. C.O.R. Party	Total	296	-	-	1 464	-	-
	Moyenne	16	-	-	81	-	-
FCP	Total	65 688	190	-	77 811	300	-
	Moyenne	115	95	-	103	100	-
FP	Total	51 665	1 700	-	49 866	1 700	-
	Moyenne	434	1 700	-	437	1 700	-
PVO	Total	140 127	702	-	196 669	3 596	-
	Moyenne	124	100	-	138	899	-
PLO	Total	2 576 043	2 526 653	383 576	2 444 153	3 538 886	171 619
	Moyenne	157	667	760	180	715	565
Parti libertarien de l'Ontario	Total	13 643	-	-	17 521	50	-
	Moyenne	182	-	-	209	50	-
NPD	Total	2 670 321	72 545	258 529	2 249 621	28 501	256 110
	Moyenne	102	672	968	97	770	545
PPCO	Total	4 264 552	4 685 724	33 106	2 353 779	1 073 613	4 617
	Moyenne	132	611	613	98	504	420
* Voir l'annexe B pour obtenir la liste des noms et abréviations officiels des partis							

En 2003, les partis ont fait état de déficits annuels totaux de 11,3 M\$, tandis que leurs associations ont fait état de déficits nets de 0,2 M\$. En 2004, les partis ont signalé des surplus de 3,6 M\$, tandis que leurs associations ont signalé des surplus de 2,2 M\$.

Le déficit cumulatif de tous les partis et de leurs associations s'élevait à 15,9 M\$ au 31 décembre 2003, et à 8,1 M\$ à la fin de 2004. Les partis ont fait état collectivement d'un déficit de 13,1 M\$ à la fin de 2004, tandis que leurs associations ont fait état de surplus de 5,0 M\$.

Les subventions visant à rembourser les honoraires de vérification des rapports annuels des partis politiques et des associations de circonscription se sont élevées à environ 200 000 \$ pour 2003 et 250 000 \$ pour 2004.

QUESTIONS DE CONFORMITÉ

Pour les périodes de déclaration de 2003 et de 2004, environ 80 % des rapports annuels des associations de circonscription ont été déposés avant l'échéance du 31 mai. De plus, un parti a déposé son rapport annuel après la date limite dans chacune de ces années.

Le tableau suivant présente les pourcentages des associations de circonscription, par parti, qui ont

déposé leurs rapports annuels avant la date limite stipulée par la *Loi sur le financement des élections*, entre 2000 et 2004. Les dépôts en retard représentent encore un défi pour Élections Ontario, puisque de 18 à 20 % de toutes les associations ont déposé leurs rapports financiers annuels (AR-1) après l'échéance du 31 mai dans chacune des cinq dernières années. Le pourcentage de dépôts en retard à l'occasion des élections générales de 2003 était encore plus élevé : 24 % pour les candidats (CR-1) et 38 % pour les associations (CR-3).

Tableau 2 Dépôt des rapports financiers des associations de circonscription avant la date limite							
Parti*	2000	2001	2002	2003			2004
	AR-1 %	AR-1 %	AR-1 %	CR-1 %	CR-3 %	AR-1 %	AR-1 %
PCCO	100	100	100	100	100	100	100
Ont. C.O.R. Party	100	100	80	100	100	75	100
FCP	81	82	84	75	50	83	79
FP	100	100	100	100	100	100	100
PVO	90	84	79	74	68	85	80
PLO	76	74	86	85	75	88	78
Parti libertarien de l'Ontario	100	100	100	100	100	100	100
NPD	77	88	74	61	33	66	79
PPCO	78	80	81	74	64	77	76
Indépendants	s.o.	s.o.	s.o.	83	s.o.	s.o.	s.o.
Total	80	82	81	76	62	80	80
* Voir l'annexe B pour obtenir la liste des noms et abréviations officiels des partis							

Tel qu'il a été mentionné dans nos rapports précédents, notre Bureau réexamine constamment ses processus et procédures, et continue à offrir du soutien et des lignes directrices à l'importante communauté de bénévoles qui a la responsabilité de produire les rapports, afin de s'assurer que ces derniers sont en mesure de satisfaire aux exigences en matière de production de rapports en temps opportun.

RAPPORTS SUR LES ÉLECTIONS

Élection partielle dans Hamilton-Est

Comme on le mentionnait plus avant dans le présent Rapport, une élection partielle a eu lieu dans la circonscription électorale de Hamilton-Est le 13 mai 2004. On trouvera à l'Annexe I (pour les partis) et à l'Annexe J (pour les associations et les candidats) les résumés des renseignements fournis à la suite de cet événement.

Au moment de la publication du présent Rapport, une association et un candidat n'avaient pas encore déposé leurs rapports financiers pour l'élection partielle dans Hamilton-Est. Pour cette

raison, le candidat s'expose à une interdiction de se porter candidat jusqu'aux des prochaines élections générales, aux termes du paragraphe 43 (1) de la *Loi sur le financement des élections*, à moins de satisfaire d'ici là aux exigences en matière de dépôt. L'association a été radiée au cours de 2004.

Le total des subventions visant à rembourser les dépenses liées à la campagne électorale s'est élevé à 21 233 \$, tandis que le total des subventions visant à rembourser les partis s'est élevé à 3 316 \$. Le total des subventions visant à rembourser les honoraires de vérification des rapports annuels s'est élevé à 10 080 \$.

Campagne à la designation du chef du Parti progressiste-conservateur

Le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario a choisi un nouveau chef le 18 septembre 2004. On trouvera à l'Annexe K le résumé des renseignements fournis à la suite de cet événement. Ces renseignements sont extraits du premier de deux rapports financiers obligatoires, qui couvre la période du 13 juin 2004 au 18 novembre 2004.

Les rapports financiers des trois candidats au leadership ont été déposés avant l'échéance du 18 mars 2005. Au total, les trois candidats ont fait état de revenus de 2,6 M\$ et de déficits de 481 712 \$. La date limite de dépôt des rapports financiers correspondant à la seconde période de déclaration (soit du 19 novembre 2004 au 18 novembre 2005) est le 18 mai 2006.

ANNEXE A

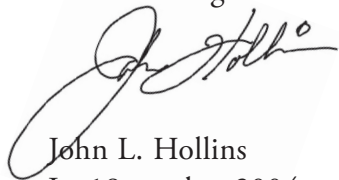
Responsabilité à l'égard des rapports financiers

Le bilan et l'état des résultats ci joints, déposés en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ont été préparés conformément aux conventions comptables décrites dans la note 2 des états financiers, et leur responsabilité incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés correctement, c.-à-d. dans les limites du seuil d'importance relative et compte tenu des renseignements disponibles au 18 octobre 2004.

Il incombe à la direction de vérifier l'intégrité des états financiers et de mettre en place un système de contrôles internes permettant de s'assurer, dans la mesure du possible, que l'actif est protégé et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Il incombe au vérificateur provincial d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux conventions comptables décrites dans la note 2 des états financiers. Le rapport du vérificateur provincial, qui apparaît à la page suivante, décrit la portée de son examen et de son opinion.

Le directeur général des élections,



John L. Hollins

Le 18 octobre 2004



Rapport du vérificateur

Au directeur général des élections

J'ai vérifié le bilan du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2004 ainsi que l'état des résultats et l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au directeur général des élections. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de son actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 18 octobre 2004

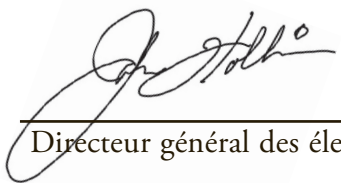
Gary R. Peall, CA
Vérificateur provincial adjoint par intérim

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS

Bilan
Au 31 mars 2004

	2004 \$	2003 \$ Redressé (note 2a)
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs – Trésor	3 855 963	244 983
Immobilisations (note 3)	1 053	1 870
Total de l'actif	<u>3 857 016</u>	<u>246 853</u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	3 855 963	244 983
Actif net		
Investi dans les immobilisations	1 053	1 870
Total du passif et de l'actif net	<u>3 857 016</u>	<u>246 853</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.



 Directeur général des élections

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS

État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
	\$	\$ Redressé (note 2a)
Revenus		
Trésor – reçus	1 490 153	1 045 489
Trésor – à recevoir	3 602 408	(29 174)
Total des revenus	5 092 561	1 016 315
Charges		
Administration et fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux (note 5)	500 916	455 676
Honoraires	59 460	140 108
Fournitures et frais de bureau	56 470	43 943
Loyer	55 320	128 868
Téléphone, affranchissement et expédition	20 980	9 492
Autres	3 522	5 298
Amortissement	817	1 212
	697 485	784 597
Subventions (note 4)		
Dépenses liées à la campagne électorale		
- candidats	2 552 867	40 482
- partis	884 410	13 947
Honoraires de vérification :		
Rapports annuels		
- associations de circonscription	261 920	222 143
- partis	11 836	12 084
Rapports de campagne électorale		
- candidats	471 495	9 200
- associations de circonscription	254 894	5 435
- partis	11 264	3 570
	4 448 686	306 861
Total des charges	5 146 171	1 091 458
Moins : contributions anonymes et excédentaires reçues	52 793	73 931
Charges nettes	5 093 378	1 017 527
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(817)	(1 212)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS

**État de l'évolution de l'actif net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004**

	2004 \$	2003 \$ Redressé (note 2a)
Solde au début de l'exercice	1 870	3 082
Acquisition d'immobilisations	—	—
Moins : insuffisance des revenus par rapport aux charges	817	1 212
Solde à la fin de l'exercice	1 053	1 870

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2004

1. CONTEXTE

Le directeur général des élections est responsable de l'administration de la *Loi sur le financement des élections*. À ce titre, il consigne et examine les rapports déposés par les partis politiques de l'Ontario, les associations de circonscription, les candidats et les candidats à la direction d'un parti afin de surveiller la conformité aux plafonds des contributions et des dépenses prévus dans la Loi. Le directeur général des élections verse en outre des subventions aux bénéficiaires admissibles conformément à la Loi.

Les dépenses et les acquisitions d'éléments d'actif sont remboursés par le Bureau du directeur général des élections; les remboursements sont payés sur le Trésor jusqu'à concurrence du maximum des crédits votés. Les crédits votés pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, approuvés selon la comptabilité de caisse modifiée, s'élevaient à 4 654 200 \$ (2003 – 1 308 100 \$).

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) Modifications apportées aux conventions comptables

Depuis le 1^{er} avril 2003, le Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* (« le Bureau ») prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Cette méthode stipule la comptabilisation des résultats selon la comptabilité d'exercice, la capitalisation des éléments d'actif au moment de leur acquisition ainsi que l'amortissement des éléments d'actif sur leur durée de vie utile estimative.

On utilisait auparavant la comptabilité de caisse modifiée, selon laquelle les dépenses sont comptabilisées de manière à donner 30 jours de plus pour payer les biens et services relatifs à l'exercice qui vient de se terminer, et les immobilisations sont passées en charges au cours de l'exercice d'acquisition.

Cette modification apportée à la méthode de comptabilité a été adoptée rétroactivement, ce qui a nécessité le rajustement des états financiers du 31 mars 2003.

	2003		
	Déclaré précédemment (\$)	Augmentation/ (réduction) (\$)	Redressé (\$)
Actif à court terme	—	244 983	244 983
Immobilisations	—	1 870	1 870
Passif à court terme	—	244 983	244 983
Actif net	—	1 870	1 870
Revenus nets	—	1 016 315	1 016 315
Frais d'administration et de fonctionnement	780 445	4 152	784 597

Subventions	338 975	(32 114)	306 861
(Insuffisance) / excédent des revenus			
par rapport aux charges	—	(1 212)	(1 212)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice d'acquisition :

Matériel informatique	3 ans
Ameublement, accessoires et équipement	3 ans

c) Charges au Trésor constatées

Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les charges sont constatées durant l'exercice où elles sont engagées. Les revenus associés à ces charges ont été comptabilisés en fonction des charges constatées au cours de l'exercice.

d) Subventions

Les subventions visant à rembourser les dépenses liées à la campagne électorale et les honoraires de vérification des rapports de campagne sont comptabilisées pendant l'exercice au cours duquel l'élection a eu lieu. Les subventions visant à rembourser les honoraires de vérification des candidats à la direction d'un parti sont comptabilisées pendant l'exercice au cours duquel l'événement a eu lieu. Les subventions visant à rembourser les honoraires de vérification des rapports annuels sont comptabilisées pendant l'exercice visé par les rapports.

e) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date de production des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour la période visée. Il est possible que les montants réels diffèrent de ces estimations au fur et à mesure que des informations additionnelles deviendront disponibles dans l'avenir.

f) Contributions anonymes et excédentaires

En vertu de la Loi, les contributions anonymes reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat ou un candidat à la direction d'un parti inscrits doivent être versées au directeur général des élections. De plus, les contributions dépassant les limites maximales prescrites dans la *Loi sur le financement des élections* doivent être versées au directeur général des élections, sauf si le bénéficiaire peut rembourser les contributions excédentaires à leur donateur et récupérer le récépissé officiel. En raison de la nature imprévisible de ces contributions, elles doivent être constatées au moment de leur réception.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	(\$)	(\$)	(\$)
Matériel informatique	2 373	2 373	—
Ameublement, accessoires et équipement	2 106	1 053	1 053
	4 479	3 426	1 053
			1 870

4. SUBVENTIONS

La *Loi sur le financement des élections* stipule le paiement de différentes subventions. Les montants indiqués ci après sont en vigueur du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008.

- Les dépenses liées à la campagne électorale des candidats inscrits qui obtiennent au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond au moins élevé des montants suivants : 20 % des dépenses liées à la campagne électorale du candidat ou 20 % du plafond autorisé de 1,08 \$ par électeur admissible (0,96 \$ avant le 1^{er} janvier 2004) d'après le nombre d'électeurs dans la circonscription électorale du candidat. Les candidats des circonscriptions électorales désignées du Nord peuvent recevoir un montant supplémentaire de 7 840 \$ (7 000 \$ avant le 1^{er} janvier 2004).
- Les dépenses liées à la campagne électorale des partis inscrits qui obtiennent au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond à 0,05 \$ par électeur admissible dans chacune des circonscriptions électorales.
- Les honoraires de vérification des rapports annuels et des rapports de campagne de chaque association de circonscription inscrite jusqu'à concurrence de 672 \$ par rapport (600 \$ avant le 1^{er} janvier 2004).
- Les honoraires de vérification des rapports annuels et des rapports de campagne de chaque parti inscrit jusqu'à concurrence de 1 344 \$ par rapport (1 200 \$ avant le 1^{er} janvier 2004).
- Les honoraires de vérification des rapports de campagne de chaque candidat jusqu'à concurrence de 1 120 \$ par rapport (1 000 \$ avant le 1^{er} janvier 2004).
- Les honoraires de vérification des rapports de campagne de chaque candidat à la direction d'un parti jusqu'à concurrence de 896 \$ par rapport (800 \$ avant le 1^{er} janvier 2004).

5. RÉGIME DE RETRAITE

Le Bureau du directeur général des élections assure le service de prestations de retraite à ses

employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) au moyen de la participation au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, lequel est un régime interentreprises instauré par la province de l'Ontario. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées étant donné que le Bureau ne dispose pas de renseignements suffisants pour lui appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. La cotisation versée au régime par le Bureau au cours de l'année pour ses employés s'élevait à 24 987 \$ (2003 – 15 782 \$), montant qui est inclus dans les avantages sociaux.

Les prestations après retraite non liées à la pension sont versées par le Secrétariat du Conseil de gestion et, par conséquent, ne figurent pas dans les états financiers.

6. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE BAUX

Le Bureau partage des locaux avec le Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*. Les frais de location sont calculés d'après la superficie occupée par chaque bureau. Le Bureau loue également de l'équipement de bureau. Voici le loyer minimum établi pour les exercices à venir :

Exercice terminé le 31 mars	\$
2005	61 193
2006	58 228
2007	57 175
2008	55 701
2009	55 701
2010	55 701
2011	55 701
2012	55 701
2013	55 701
2014	55 701
2015	55 701
2016	9 283
	<u>631 487</u>

7. ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Aucun état des mouvements de trésorerie n'a été déposé, puisque les renseignements qu'il permettrait d'obtenir sont déjà disponibles dans les états financiers.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin afin de les rendre conformes à la présentation de l'année en cours.

ANNEXE B

Partis politiques inscrits en date du 31 décembre 2004.

NOM DU PARTI	ABRÉVIATION	DATE D'INSCRIPTION	MÉTHODE D'INSCRIPTION
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	NPD	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libéral de l'Ontario	PLO	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	PPCO	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti communiste du Canada (Ontario)	PCCO	3 septembre 1975	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libertarien de l'Ontario	pas d'abréviation	18 août 1976	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Freedom Party of Ontario	FP	Inscrit sous le nom de « Unparty Party (Ontario) » le 26 novembre 1980 Renommé le 19 octobre 1983	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti vert de l'Ontario	PVO	4 juillet 1984	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti de l'alliance des familles de l'Ontario	FCP	10 juin 1987	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ont. C.O.R. Party	30 mai 1990	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>

ANNEXE B SUITE

Demandes d'inscription pour le nom d'un nouveau parti politique pour 2004.

Date de la décision prise par le Directeur général des élections	Nom présenté	Abréviation présenté	Décision
16 décembre 2004	The Republican Party of Ontario (Demande faite par Trueman Tuck)	RPO	Nom: Acceptable Abréviation: Acceptable
17 décembre 2004	The Representative Party of Ontario Le Parti Représentatif de l'Ontario (Demande faite par Joshua E. Eriksen)	REP REP	Nom: Acceptable Abréviation: Inacceptable
23 décembre 2004	The Reform Party of Ontario (Demande faite par Brian Patterson)	Aucune	Nom: Acceptable Abréviation: N/A
23 décembre 2004	Reform Party of Ontario (Demande faite par William Cook)	REF	Nom: Inacceptable Abréviation: Inacceptable

ANNEXE C

Revue historique des activités électorales depuis la promulgation de la *Loi portant réforme du financement des élections* en 1975 :

ANNÉE		ÉMISSION DU DÉCRET	JOUR DU SCRUTIN	PÉRIODE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE		PUBLICITÉ PERMISE		DATE DE DÉPÔT
				DU	AU	DU	AU	
1975	Élections générales	11 août 1975	18 sept. 1975	11 août 1975	18 jan. 1976	27 août 1975	16 sept. 1975	18 mars 1976
1977	Élections générales	29 avril 1977	9 juin 1977	29 avril 1977	9 oct. 1977	18 mai 1977	7 juin 1977	9 déc. 1977
1978	Élections partielles : Chatham-Kent	11 sept. 1978	19 oct. 1978	11 sept. 1978	19 févr. 1979	27 sept. 1978	17 oct. 1978	19 avril 1979
	Sault Ste. Marie	30 oct. 1978	14 déc. 1978	30 oct. 1978	14 avril 1979	22 nov. 1978	12 déc. 1978	14 juin 1979
1979	Élections partielles : Scarborough-Ouest et Wentworth	19 févr. 1979	5 avril 1979	19 févr. 1979	5 août 1979	14 mars 1979	3 avril 1979	5 oct. 1979
1980	Élection partielle : Carleton	6 oct. 1980	20 nov. 1980	6 oct. 1980	20 mars 1981	29 oct. 1980	18 nov. 1980	20 mai 1981
1981	Élections générales	21 févr. 1981	19 mars 1981	2 févr. 1981	19 juill. 1981	25 févr. 1981	17 mars 1981	19 sept. 1981
1982	Élections partielles : Hamilton-Ouest	10 mai 1982	17 juin 1982	10 mai 1982	17 oct. 1982	26 mai 1982	15 juin 1982	18 déc. 1982
	York-Sud	27 sept. 1982	4 nov. 1982	27 sept. 1982	4 mars 1983	13 oct. 1982	2 nov. 1982	4 mai 1983
1983	Élection partielle : Stormont Dundas & Glengarry	13 oct. 1983	15 déc. 1983	31 oct. 1983	15 avril 1984	23 nov. 1983	13 déc. 1983	15 juin 1984
1984	Élections partielles : Hamilton-Centre Ottawa-Centre Ottawa-Est Prescott & Russell Wentworth-Nord	29 oct. 1984	13 déc. 1984	29 oct. 1984	13 avril 1985	21 nov. 1984	11 déc. 1984	13 juin 1985
1985	Élections générales	25 mars 1985	2 mai 1985	25 mars 1985	2 sept. 1985	10 avril 1985	30 avril 1985	2 nov. 1985
1986	Élections partielles : York-Est	6 mars 1986	17 avril 1986	6 mars 1986	17 août 1986	26 mars 1986	15 avril 1986	17 oct. 1986
	Cochrane-Nord	26 juin 1986	14 août 1986	26 juin 1986	14 déc. 1986	23 juill. 1986	12 août 1986	14 févr. 1986
1987	Élections générales	31 juill. 1987	10 sept. 1987	31 juill. 1987	10 déc. 1987	19 août 1987	8 sept. 1987	10 mars 1988
1988	Élections partielles : London-Nord	22 févr. 1988	31 mars 1988	22 févr. 1988	30 juin 1988	9 mars 1988	29 mars 1988	30 sept. 1988
	Welland-Thorold	23 sept. 1988	3 nov. 1988	23 sept. 1988	3 févr. 1989	12 oct. 1988	1 nov. 1988	3 mai 1989
1990	Élections générales	30 juill. 1990	6 sept. 1990	30 juill. 1990	6 déc. 1990	15 août 1990	4 sept. 1990	6 mars 1991
1992	Élection partielle : Brant-Haldimand	27 jan. 1992	5 mars 1992	27 jan. 1992	5 juin 1992	12 févr. 1992	3 mars 1992	5 sept. 1992
1993	Élections partielles : Don Mills and St. George-St. David	22 févr. 1993	2 avril 1993	22 févr. 1993	2 juill. 1993	10 mars 1993	30 mars 1993	2 oct. 1993
	Essex South	25 oct. 1993	2 déc. 1993	25 oct. 1993	2 mars 1994	10 nov. 1993	30 nov. 1993	2 juin 1994
1994	Élection partielle : Victoria-Haliburton	7 févr. 1994	17 mars 1994	7 févr. 1994	17 juin 1994	23 févr. 1994	15 mars 1994	7 sept. 1994
1995	Élection partielle : *St. Andrew-St. Patrick	27 févr. 1995	Annulée	27 févr. 1995	27 avril 1995	19 avril 1995	n/a	27 juill. 1995

* L'élection partielle de St. Andrew-St. Patrick est réputée avoir cessé le jour qui précède celui de l'émission des décrets de convocation pour les élections générales du 8 juin 1995.

ANNEXE B SUITE

ANNÉE		ÉMISSION DU DÉCRET	JOUR DU SCRUTIN	PÉRIODE DE COMPAGNE ÉLECTORALE		PUBLICITÉ PERMISE		DATE DE DÉPÔT
				DU	AU	DU	AU	
1995	Élections générales	28 avril 1995	8 juin 1995	28 avril 1995	8 sept. 1995	17 mai 1995	9 juin 1995	8 déc. 1995
1996	Élection partielle : York-Sud	11 avril 1996	23 mai 1996	11 avril 1996	23 août 1996	1 mai 1996	21 mai 1996	23 nov. 1996
1997	Élections partielles : Oriole Ottawa-Ouest et Windsor-Riverside	23 juill. 1997	4 sept. 1997	23 juill. 1997	4 déc. 1997	13 août 1997	2 sept. 1997	4 mars 1998
1998	Élection partielle : Nickel Belt	24 août 1998	1 oct. 1998	24 août 1998	1 jan. 1999	9 sept. 1998	29 sept. 1998	1 avril 1999
1999	Élections générales	5 mai 1999	3 juin 1999	5 mai 1999	3 sept. 1999	2 mai 1999	1 juin 1999	3 déc. 1999
2000	Élection partielle : Ancaster-Dundas- Flamborough- Aldershot	4 août 2000	7 sept. 2000	4 août 2000	7 déc. 2000	16 août 2000	5 sept. 2000	7 mars 2001
2001	Élections partielles : Parry Sound-Muskoka	15 févr. 2001	22 mars 2001	15 févr. 2001	22 juin 2001	28 févr. 2001	20 mars 2001	22 sept. 2001
	Vaughan-King-Aurora	3 mai 2001	28 juin 2001	30 mai 2001	28 sept. 2001	6 juin 2001	26 juin 2001	28 déc. 2001
	Beaches-East York	22 août 2001	20 sept. 2001	22 août 2001	20 déc. 2001	29 août 2001	18 sept. 2001	20 mars 2002
2002	Élections partielles : Dufferin-Peel- Wellington-Grey et Nipissing	3 avril 2002	2 mai 2002	3 avril 2002	2 août 2002	10 avril 2002	30 avril 2002	2 nov. 2002
2003	Élections générales	2 sept. 2003	2 oct. 2003	2 sept. 2003	2 jan. 2004	10 sept. 2003	30 sept. 2003	2 avril 2004
2004	Élection partielle : Hamilton-Est	14 avril 2004	13 mai 2004	14 avril 2004	13 août 2004	21 avril 2004	11 mai 2004	15 nov. 2004

ANNEXE D

Associations de circonscription inscrites par parti en date du 31 décembre 2004.

Nom du parti	Nombre d'associations de circonscription inscrites	
	en date du 1 ^{er} janvier 2004	en date du 31 décembre 2004
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	103	103
Parti libéral de l'Ontario	102	102
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	103	101
Parti communiste du Canada (Ontario)	5	5
Parti libertarien de l'Ontario	1	1
Freedom Party of Ontario	21	20
Parti vert de l'Ontario	71	76
Parti de l'alliance des familles de l'Ontario	23	24
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	5	3
TOTAL	434	435

ANNEXE D SUITE

Inscription et radiations au cours de 2004	Solution	Associations de circonscription	Raison
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Radiée	Hamilton-Est	N'a pas remis ses états financiers
		Mississauga-Ouest	N'a pas remis ses états financiers
Freedom Party of Ontario	Radiée	Prince Edward-Hastings	Le parti a retiré son appui
Parti vert de l'Ontario	Inscrite	Simcoe-Grey	Nouvelle
		Brampton-Centre	Nouvelle
		Cambridge	Nouvelle
		Scarborough-Est	Nouvelle
		Ancaster-Dundas-Flamborough-Aldershot	Nouvelle
		Oak Ridges	Nouvelle
		York-Nord	Nouvelle
	Radiée	Prince Edward-Hastings	N'a pas remis ses états financiers
		York-Sud-Weston	Radiée volontairement
Parti de l'alliance des familles de l'Ontario	Inscrite	Parry Sound-Muskoka	Nouvelle
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Radiée	Ottawa-Sud-Nepean	Le parti a retiré son appui
		Timiskaming-Cochrane	Radiée volontairement

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2003 :

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES										
	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO	FREEDOM PARTY OF ONTARIO	PARTI VERT DE L'ONTARIO	PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO	PARTI LIBERTARIEN DE L'ONTARIO	NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO	PARTI PROGRESSISTE- CONSERVATEUR DE L'ONTARIO	
<u>Recettes</u>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contributions nettes	9 670	0	62 936	48 365	55 917	2 454 689	13 493	2 696 633	5 541 813	
Transferts	1 245	35	287	4 875	3 230	473 791	0	1 872 454	407 758	
Autres recettes	0	0	776	1 185	0	312 953	203	437 210	1 275 797	
TOTAL DES RECETTES	10 915	35	63 999	54 425	59 147	3 241 433	13 696	5 006 297	7 225 368	
<u>Dépenses</u>										
Transferts	0	0	600	0	2 907	645 605	0	1 641 313	149 293	
Autres dépenses	20 859	285	38 336	37 857	63 539	6 351 387	13 260	3 454 961	14 548 168	
TOTAL DES DÉPENSES	20 859	285	38 936	37 857	66 446	6 996 992	13 260	5 096 274	14 697 461	
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(9 944)	(250)	25 063	16 568	(7 299)	(3 755 559)	436	(89 977)	(7 472 093)	
Surplus (déficit) pér. Campagne électorale	10 469	(1 715)	(22 629)	(17 848)	(21 730)	(1 039 506)	(2 794)	(1 844 470)	(2 225 851)	
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	510	2 682	59 488	11 269	26 606	(1 690 140)	14 408	(613 800)	(155 328)	
Surplus (déficit) au 31 décembre 2003	1 035	717	61 922	9 989	(2 423)	(6 485 205)	12 050	(2 548 247)	(9 853 272)	
Provenance des contributions										
Particuliers	9 670	0	62 836	46 665	55 917	852 474	13 493	2 449 209	2 630 646	
Compagnies	0	0	100	1 700	0	1 434 433	0	54 177	2 903 667	
Syndicats	0	0	0	0	0	167 782	0	193 247	7 500	
TOTAL	9 670	0	62 936	48 365	55 917	2 454 689	13 493	2 696 633	5 541 813	
<u>Contribution moyenne</u>										
Particuliers	322	0	119	409	107	146	185	102	123	
Compagnies	0	0	100	1 700	0	1 594	0	1 003	982	
Syndicats	0	0	0	0	0	3 570	0	1 271	7 500	
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF										
<u>Actif</u>										
TOTAL	2 035	1 030	61 922	10 727	5 745	1 931 198	17 554	689 723	176 684	
<u>Passif et surplus</u>										
Passif	1 000	313	0	738	8 168	8 416 403	5 504	3 237 970	10 029 956	
Surplus (déficit)	1 035	717	61 922	9 989	(2 423)	(6 485 205)	12 050	(2 548 247)	(9 853 272)	
TOTAL	2 035	1 030	61 922	10 727	5 745	1 931 198	17 554	689 723	176 684	

ANNEXE F

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2003 :

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO	FREEDOM PARTY OF ONTARIO	PARTI VERT DE L'ONTARIO	PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO	PARTI LIBERTARIEN DE L'ONTARIO	NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO	PARTI PROGRESSISTE- CONSERVATEUR DE L'ONTARIO
<u>Recettes</u>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contributions nettes	2 408	296	2 942	5 000	84 912	3 031 583	150	304 762	3 441 570
Transferts	0	0	1 333	0	4 631	597 736	0	1 428 438	157 751
Autres recettes	1	0	19	89	11 719	768 943	0	127 666	1 179 751
TOTAL DES RECETTES	2 409	296	4 294	5 089	101 262	4 398 261	150	1 860 866	4 779 072
<u>Dépenses</u>									
Transferts	1 245	35	251	4 895	8 861	778 523	0	1 561 856	595 517
Autres dépenses	529	245	1 442	2 451	53 530	2 922 736	174	647 692	4 796 015
TOTAL DES DÉPENSES	1 774	280	1 693	7 346	62 391	3 702 259	174	2 209 548	5 391 532
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	635	16	2 601	(2 257)	38 871	696 002	(24)	(348 682)	(612 460)
Surplus (déficit) pér. Campagne électorale	(1 550)	249	(14 006)	(2 048)	(41 317)	(2 249 799)	(56)	(254 055)	(2 826 761)
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	2 511	2 735	17 907	1 850	49 825	2 161 627	1 092	1 318 153	4 944 641
Surplus (déficit) au 31 décembre 2003	1 596	3 000	6 502	(2 455)	(47 379)	607 830	1 012	715 416	1 505 420

Provenance des contributions

Particuliers	2 408	296	2 852	5 000	84 210	1 723 569	150	221 112	1 633 906
Compagnies	0	0	90	0	702	1 092 220	0	18 368	1 782 057
Syndicats	0	0	0	0	0	215 794	0	65 282	25 606
TOTAL	2 408	296	2 942	5 000	84 912	3 031 583	150	304 762	3 441 570

Contribution moyenne

Particuliers	120	16	68	1 000	138	163	75	107	149
Compagnies	0	0	90	0	100	378	0	340	378
Syndicats	0	0	0	0	0	471	0	568	483

B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Actif									
TOTAL	1 596	3 414	14 430	889	65 949	1 393 226	1 012	1 335 131	2 083 270
Passif et surplus									
Passif	0	414	7 928	3 344	18 571	785 396	0	619 715	577 850
Surplus (déficit)	1 596	3 000	6 502	(2 455)	47 379	607 830	1 012	715 416	1 505 420
TOTAL	1 596	3 414	14 430	889	65 949	1 393 226	1 012	1 335 131	2 083 270

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2004 :

A ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

<u>Recettes</u>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contributions nettes	15 301	600	71 626	46 393	120 664	3 859 054	17 221	2 500 507	2 428 084	
Transferts	1 454	883	1 270	4 000	4 647	1 196 912	0	1 475 115	1 205 008	
Autres recettes	0	4 195	1 862	927	3 290	1 523 019	104	341 643	655 329	
TOTAL DES RECETTES	16 755	5 678	74 758	51 320	128 601	6 578 985	17 325	4 317 265	4 288 421	
<u>Dépenses</u>										
Transferts	0	0	25	0	11 765	1 148 315	0	1 577 484	33 730	
Autres dépenses	17 507	2 059	71 924	49 772	102 174	3 851 249	11 760	2 204 418	2 759 093	
TOTAL DES DÉPENSES	17 507	2 059	71 949	49 772	113 939	4 999 565	11 760	3 781 902	2 793 823	
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(752)	3 619	2 809	1 548	14 662	1 579 421	5 565	535 363	1 495 597	
Surplus (déficit) pér. Campagne électorale	0	0	0	0	(912)	1 220 600	0	122 727	726 071	
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	1 035	717	61 922	9 989	(2 423)	(6 485 206)	12 050	(2 548 247)	(9 853 737)	
Surplus (déficit) au 31 décembre 2004	282	4 336	64 731	11 537	11 327	(3 685 185)	17 615	(1 890 157)	(7 632 069)	
Provenance des contributions										
Particuliers	15 301	600	71 326	44 693	118 638	1 417 245	17 171	2 233 451	1 687 049	
Compagnies	0	0	300	1 700	2 026	2 370 269	50	25 656	737 258	
Syndicats	0	0	0	0	0	71 540	0	241 400	3 777	
TOTAL	15 301	600	71 626	46 393	120 664	3 859 054	17 221	2 500 507	2 428 084	
Contribution moyenne										
Particuliers	392	600	101	461	135	196	215	97	103	
Compagnies	0	0	100	1 700	1 013	1 547	50	755	827	
Syndicats	0	0	0	0	0	1 834	0	539	755	
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF										
<u>Actif</u>										
TOTAL	1 282	4 430	64 731	11 767	12 027	2 150 164	22 197	739 224	652 004	
<u>Passif et surplus</u>										
Passif	1 000	93	0	230	700	5 835 349	4 582	2 629 381	8 284 073	
Surplus (déficit)	282	4 337	64 731	11 537	11 327	(3 685 185)	17 615	(1 890 157)	(7 632 069)	
TOTAL	1 282	4 430	64 731	11 767	12 027	2 150 164	22 197	739 224	652 004	

ANNEXE H

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2004 :

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

<u>Recettes</u>	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO	FREEDOM PARTY OF ONTARIO	PARTI VERT DE L'ONTARIO	PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO	PARTI LIBERTARIEN DE L'ONTARIO	NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO	PARTI PROGRESSISTE- CONSERVATEUR DE L'ONTARIO
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contributions nettes	1 145	864	6 485	5 173	79 601	2 295 604	350	33 726	1 003 924
Transferts	0	0	3 564	0	2 694	1 088 757	0	1 550 165	58 669
Autres recettes	1	5	410	106	7 778	1 536 163	0	39 652	1 554 790
TOTAL DES RECETTES	1 146	869	10 459	5 279	90 074	4 920 524	350	1 623 543	1 617 403
<u>Dépenses</u>									
Transferts	1 454	893	701	4 000	3 964	1 614 616	0	1 454 206	488 834
Autres dépenses	377	217	22	427	76 454	1 876 324	623	218 259	1 343 858
TOTAL DES DÉPENSES	1 831	1 110	723	4 427	80 418	3 490 940	623	1 672 465	1 832 691
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(684)	(241)	9 736	852	9 656	1 429 584	(273)	(48 922)	784 712
Surplus (déficit) pér. Campagne électorale	0	0	0	0	(7 222)	2 382	301	12 120	2 750
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	1 596	644	5 749	(2 464)	46 046	430 507	1 012	738 406	1 541 439
Surplus (déficit) au 31 décembre 2004	912	402	15 486	(1 612)	48 480	1 862 474	1 040	701 604	2 328 901

Provenance des contributions

Particuliers	1 145	864	6 485	5 173	78 031	1 026 908	350	16 170	666 730
Compagnies	0	0	0	0	1 570	1 168 617	0	2 845	336 354
Syndicats	0	0	0	0	0	100 079	0	14 710	840
TOTAL	1 145	864	6 485	5 173	79 601	2 295 604	350	33 726	1 003 924

Contribution moyenne

Particuliers	191	51	127	304	143	161	88	140	89
Compagnies	0	0	0	0	785	342	0	948	272
Syndicats	0	0	0	0	0	378	0	669	140

B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Actif

TOTAL	913	272	22 754	1 385	60 181	2 594 177	1 040	1 147 357	2 664 416
--------------	-----	-----	--------	-------	--------	-----------	-------	-----------	-----------

Passif et surplus

Passif	1	(130)	7 268	2 996	11 701	731 703	0	445 753	335 515
Surplus (déficit)	912	402	15 486	(1 612)	48 480	1 862 474	1 040	701 604	2 328 901
TOTAL	913	272	22 754	1 385	60 181	2 594 177	1 040	1 147 357	2 664 416

Sommaire des recettes dépenses et subventions déposées par les partis politiques inscrits en regard de la campagne électorale de l'élection partielle de Hamilton-Est le 13 mai 2004 :

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO	FREEDOM PARTY OF ONTARIO	PARTI VERT DE L'ONTARIO	PARTI LIBERAL DE L'ONTARIO	PARTI DE LIBERTARIEN DE L'ONTARIO	NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO	PROGRESSISTE-CONSERVATEUR DE L'ONTARIO
Recettes	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contributions nettes	0	0	0	0	0	1 036 129	0	223 942	732 217
Transferts	0	0	0	0	0	33 759	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	0	194 910	0	0	0
TOTAL DES RECETTES	0	0	0	0	0	1 264 798	0	223 942	732 217
Dépenses									
Transferts	0	0	499	0	0	45 367	0	7 777	0
Dépenses assujetties à la limite	0	0	0	0	912	0	0	24 125	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0	1 331	0	72 629	6 146
TOTAL DES DÉPENSES	0	0	499	0	912	46 698	0	104 531	6 146
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	0	0	(499)	0	(912)	1 218 100	0	119 410	726 071
Subvention du Directeur général des élections	0	0	0	0	0	0	0	3 316	0
Surplus (déficit) pér. campagne électorale	0	0	(499)	0	(912)	1 218 100	0	122 726	726 071
Limite des dépenses - campagne électorale	44 434	44 434	44 434	44 434	44 434	44 434	44 434	44 434	44 434
Provenance des contributions									
Particuliers	0	0	0	0	0	249 438	0	212 392	411 437
Compagnies	0	0	0	0	0	766 181	0	150	320 780
Syndicats	0	0	0	0	0	20 150	0	11 400	0
TOTAL	0	0	0	0	0	1 036 129	0	223 942	732 217
Contribution moyenne									
Particuliers	0	0	0	0	0	207	0	78	111
Compagnies	0	0	0	0	0	1 680	0	75	943
Syndicats	0	0	0	0	0	1 367	0	1 267	0

ANNEXE J

Sommaire des données provenant des états financiers déposés par les candidats et les associations de circonscription inscrits en regard de l'élection partielle de Hamilton-Est le 13 mai 2004 :

Parti	Candidat	Recettes transferts		Dépenses transferts		Dépenses assujetties à un plafond	Plafond des dépenses	Subvention payable au candidat		Subvention payable au vérificateur d'électeurs		Bulletins valides	Suffrages valides
		Compris	Non compris	Compris	Non compris			\$	\$	\$	\$		
HAMILTON-EST	PLO	76 476	23 459	75 810	53 302	49 112	71 626	9 822	1 792	66 320	6 362	26,60 %	23 890
	IND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122	5,00 %	
	PVO	5 865	5 865	19 066	19 066	12 263			1 792		449	0,50 %	
	NPD	138 173	68 499	127 253	21 509	57 052		11 410	1 792		15 185	63,60 %	
	PPCO	ND	ND	ND	ND	ND					1 772	7,40 %	

ANNEXE K

Sommaire des données provenant des états financiers déposés par les candidats inscrits à la direction d'un parti pour la période de la campagne à la désignation du chef :

Parti progressiste-conservateur de l'Ontario

Campagne du 18 septembre 2004

Dépôt du premier rapport (13 juin 2004 à 18 novembre 2004)

	Recettes \$	Dépenses \$	Surplus (Déficit) \$	Subvention de vérificateur \$
Jim Flaherty	640 357	961 202	(320 845)	896
Frank Klees	512 307	683 952	(171 645)	896
John Tory	1 461 041	1 450 263	10 778	896

La date limite de dépôt des rapports financiers correspondant à la seconde période de déclaration (soit du 19 novembre 2004 au 18 novembre 2005) est le 18 mai 2006.